



RÉGION ACADÉMIQUE  
MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DRAJES**

# Bilan de la Continuité Éducative en Martinique

L'état des lieux 2024



# Remerciements

---

Nous remercions l'ensemble des communes, associations, institutions et participants qui ont contribué à la réalisation de cette étude. Leur implication et leurs témoignages ont permis d'enrichir la réflexion collective sur la continuité éducative en Martinique.

Les 11 communes ayant participé à la consultation en ligne: Bellefontaine, Saint-Esprit, Ducos, Saint-Joseph, Case-Pilote, Le Diamant, Le Marin, Saint-Pierre, Anse d'Arlet, le Gros Morne, Marigot.

Aux participants de la journée d'étude du 7 décembre 2023 (70 participants). Aux organisateurs de la journée d'étude du 7 décembre. Aux membres du Groupe d'Appui Départemental (GAD).

# 1 - Points de repère et résumé

---

Cette étude vise à évaluer le déploiement et l'impact du Plan Mercredi en Martinique.

## Objectifs du rapport

- Évaluer le dispositif Plan Mercredi et son rôle dans la continuité éducative.
- Analyser la contribution des communes, associations et familles au dispositif.
- Identifier les forces, les limites et les pistes d'amélioration.

## Méthodologie

L'étude s'appuie sur une méthodologie mixte:

- Un questionnaire en ligne adressé aux communes signataires.
- Des ateliers participatifs (groupes focus) organisés lors de la journée d'étude du 7 décembre 2023.

Cette approche a permis de croiser les perceptions des acteurs institutionnels, des élus, des associations et des familles, afin de dresser un état des lieux partagé et d'identifier des pistes d'amélioration.

## Résumé

Cette étude dresse un état des lieux du Plan Mercredi en Martinique en 2024. Elle met en évidence:

- les avancées réalisées dans la structuration et la sécurisation du cadre périscolaire,
- les difficultés persistantes liées à la professionnalisation des intervenants, à l'implication des parents, et à l'adaptation des infrastructures.

Elle montre que si le Plan Mercredi favorise la démocratisation et la diversification des activités, il peine encore à instaurer une continuité éducative fluide et inclusive, notamment pour les enfants en situation de handicap.

Les pistes de travail identifiées concernent:

- la formation et la fidélisation des animateurs,
- la meilleure implication des familles,
- l'adaptation des locaux pour répondre aux besoins des enfants.

## 2 - Compilation des résultats

---

### Question 1: Comment est organisé le pilotage local du Plan Mercredi ?

#### Le rôle stratégique des communes dans la coordination de l'offre périscolaire

Les élus locaux engagés dans la mise en place d'un Plan Mercredi ont élaboré une réflexion stratégique approfondie sur les temps périscolaires, concrétisée par la désignation d'interlocuteurs dédiés et, parfois, par une restructuration des services, ce qui traduit bien l'importance qu'ils accordent à leur rôle de coordination de l'offre éducative sur leurs territoires.

Chacune des 11 communes dispose d'un comité de pilotage, se réunissant au moins une fois par an, voire plusieurs fois pour la moitié d'entre elles. Composé systématiquement d'élus, (le maire, son adjoint, ou les responsables des affaires scolaires, de la jeunesse et de la culture), le comité de pilotage accueille également des représentants de l'éducation nationale, tels que les directeurs d'écoles et les Inspecteurs de circonscriptions.

Dans la plupart des cas, bien que de manière non systématique, des membres du personnel administratif de la commune (DGS, CCAS, coordonnateur PEDT) ainsi que les responsables de l'encadrement périscolaire (directeurs et coordonnateurs ALSH, référents périscolaires), et les associations chargées du périscolaire (Caisse des Ecoles, fédérations d'éducation populaire) participent également aux réunions.

Les associations sportives et culturelles locales sont régulièrement mentionnées (7 fois sur 11), tandis que la **représentation des parents est moins fréquente** (cités 6 fois sur 11). Les institutions partenaires telles que la CAF et la DRAJES ne sont mentionnées que 4 fois.

#### Les éléments clés assurant le succès du pilotage local

Un cadre co-construit: La réussite du Plan mercredi repose le plus souvent sur une volonté politique forte de mettre en place un cadre co-construit au sein d'un PEDT, permettant la participation de tous les acteurs.

La participation des partenaires: Les séances de présentation et de préparation du projet impliquent l'ensemble des acteurs locaux, ce qui, dans certains cas, a contribué à la réussite et à la mise en place d'activités de qualité. Toutefois, les changements de direction dans les instances (ex.: Caisse des Ecoles) perturbent le bon déroulement du projet.

L'importance du rôle du coordonnateur: La présence de cette mission offre une meilleure cohérence éducative. Le coordonnateur travaille à la constitution d'une véritable équipe éducative, réunissant tous les acteurs concernés. Cette démarche permet de libérer du temps pour la réflexion, la rédaction et

l'évaluation du dispositif. Enfin, elle permet de fluidifier la communication entre les acteurs du projet, à travers la transmission et l'échange d'informations.

### **Exemples de bonnes pratiques**

Des réunions préliminaires organisées pour définir les objectifs du projet et pour les suivre par la suite.

Organisation de réunions thématiques en amont du comité de pilotage pour enrichir les travaux, en associant des experts par domaine thématique.

### **Les raisons invoquées dans l'échec du pilotage**

L'impact du COVID: La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la fréquence et l'efficacité des réunions. Elle a entraîné des retards dans la mise en place optimale du projet, qui se ressentent plusieurs années après.

La fréquence trop faible des réunions peut s'avérer problématique pour assurer un suivi régulier des objectifs,

Le turn-over des instances dirigeantes, notamment dans le secteur associatif,

La faible implication des familles au stade de l'élaboration du projet.

### **Les pistes d'amélioration dans le pilotage local**

Certains acteurs appellent de leurs vœux une fréquence plus régulière des réunions de pilotage et le fait d'allouer davantage de temps à la concertation, de manière à renforcer le dialogue entre les partenaires. De plus, on attend une plus grande transversalité entre les divers services impliqués sur les temps de l'enfant (affaires scolaires, ATSEM, restauration, service enfance etc.)

### **Le fonctionnement du Groupe d'Appui Départemental**

En Martinique, le groupe d'appui s'est constitué dès le démarrage de la réforme des rythmes avec un pilotage porté par les services de l'Education Nationale (DSDEN), associant la DRDJSCS (devenue DRAJES en 2021), la Direction des Affaires Culturelles (DAC), de la Caisse d'Allocations Familiales Martinique (CAF), et plus récemment de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM).

Ces acteurs publics donnent l'impulsion au dispositif, assurent l'accompagnement des projets, tant dans la mise en œuvre que dans l'évaluation: information des collectivités, instruction, validation, suivi, évaluation des projets, constituent les principales tâches. L'organisation de la journée d'étude du 7 décembre 2023 illustre ce travail collaboratif réalisé par le GAD, et sa vocation à accompagner et valoriser les projets conduits sur la Martinique. Les fédérations d'éducation populaire, telles que le CEMEA font partie de la démarche globale du Plan Mercredi en tant que partenaire opérationnel. Enfin, d'autres associations thématiques sont également associées, notamment OVE Caraïbes sur le volet inclusion et handicap.

Les membres du GAD mettent en œuvre des actions d'accompagnement et d'ingénierie pédagogique auprès des collectivités qui en expriment le besoin. Parmi les récentes réalisations, il faut retenir la

création d'un Pôle d'Appui et de Ressources pour le Handicap (PARH ti bo) qui propose des actions d'accompagnement aux organisateurs d'ACM dans le développement de leurs politiques d'inclusion. Cette dernière année fut aussi marquée par la mise en place du dispositif « Accueil langues » dans plusieurs communes, qui consiste à mettre en œuvre des activités culturelles, artistiques et sportives en langues étrangères et régionales dans le cadre du temps périscolaire. Ces activités s'articulent aux enseignements dispensés dans le cadre du temps scolaire, les complètent et les enrichissent.

Ces quelques exemples illustrent la transition des missions du GAD, axées initialement sur le suivi de la réforme des rythmes, vers un rôle de pilotage plus large des politiques publiques éducatives. La diversité des domaines abordés et l'ouverture du GAD à de nouveaux partenaires, comme la CTM, confirment son importance dans le pilotage de l'action éducative de l'État.

NB: La mise en place d'un Plan Mercredi repose sur une démarche volontaire et qualitative des collectivités, qui se concrétise par la signature d'une charte qualité et l'attribution d'un label qualité par l'État. Pour entrer dans cette démarche, la collectivité doit organiser des accueils le mercredi dans le cadre d'un PEDT conventionné. La mission du GAD consiste à veiller au respect des principes de cette charte qualité.

## **Question 2: Le Plan Mercredi a-t-il permis de développer la continuité éducative ?**

### **Une bonne perception des enjeux par les acteurs**

A la question « Qu'évoque pour vous la continuité éducative? », les réponses apportées par les acteurs martiniquais illustrent une perception des enjeux très proche des éléments de cadrage institutionnels:

Une mission éducative globale, dans l'articulation des temps scolaire et hors scolaire: La continuité éducative vise à mieux coordonner le temps passé à l'école et le temps en dehors de l'école. Elle cherche à établir des liens cohérents entre ces temps éducatifs, allant au-delà des apprentissages strictement scolaires. Elle prend en compte l'enfant dans son ensemble, pas seulement en tant qu'élève, dans l'intérêt supérieur de celui-ci. Elle cherche à lutter contre le creusement des inégalités de destin en offrant un soutien global, et en structurant des repères solides. Elle valorise à l'école des compétences acquises dans d'autres espaces éducatifs tiers: la famille, les loisirs organisés, le sport, les temps informels, etc.

La collaboration des partenaires pour une plus grande cohérence éducative: La continuité éducative implique la collaboration avec différents acteurs, pour offrir une variété d'activités visant à favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de l'enfant. L'éducation est l'affaire de tous, l'approche globale garantit la mobilisation de tous les acteurs et la cohérence des méthodes pédagogiques. La continuité éducative cherche à harmoniser les différents apprentissages de la vie de l'enfant, qu'ils soient formels, ou non formels. Elle implique de travailler en collaboration pour éviter de fragmenter les réponses éducatives données à l'enfant.

Des objectifs spécifiques portés par des équipes coordonnées: La continuité éducative vise la réussite de tous les enfants, la socialisation, l'acquisition de l'autonomie, à promouvoir l'égalité des droits à

l'éducation, à renforcer la cohérence éducative entre les projets d'école et les projets péri et extrascolaires, et à améliorer l'intégration des enfants en situation de handicap. Pour remplir ces objectifs, il est nécessaire de développer des projets coordonnés et de travailler en équipes pluridisciplinaires. Cela inclut l'articulation entre le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire.

**En résumé**, pour les répondants, la continuité éducative consiste à garantir un parcours éducatif fluide et cohérent pour chaque enfant, en rapprochant les membres de la communauté éducative et en intégrant différents domaines de la vie de l'enfant au-delà de l'école. Elle cherche à favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et la réduction des inégalités scolaires.

### **A l'épreuve des faits, une mise en œuvre encore timide**

L'étude a validé une perception largement partagée concernant les difficultés liées à la collaboration entre les directeurs d'école et d'accueil de loisirs au niveau local. Des relations jugées fréquentes mais superficielles dans 5 cas sur 11, peu fréquentes voire absentes dans 4 communes, et des relations jugées soutenues et approfondies dans seulement 2 communes.

Ce partenariat, lorsqu'il existe se manifeste de deux manières:

- Dans la coordination d'événements majeurs: Les écoles et les activités périscolaires collaborent lors d'événements clés de l'année, tels que le Carnaval et "Noël Bo Kay", la journée créole, impliquant les animateurs, les directeurs d'écoles, et les agents du périscolaire, ainsi que lors d'événements culturels locaux tels que la fête patronale, les commémorations et les hommages.
- Dans la mise en place de projets spécifiques, tels que la réhabilitation de la bibliothèque de l'école primaire, des rallyes d'orthographe, des projets ponctuels comme l'aide à la pratique des langues vivantes, ou d'autres projets d'animations proposés par l'accueil de loisirs.

Ces modes de collaboration sont régulièrement cités, mettant en évidence des relations centrées sur des questions logistiques, de gestion de matériel et de mutualisation des locaux.

Le partenariat orienté sur l'articulation pédagogique des temps scolaire et périscolaire est quant à lui assez peu mentionné. Les projets d'animation ne s'appuient que très rarement sur les projets d'écoles. Les enseignants et les animateurs ne conduisent pas de projets communs, pas plus qu'ils ne sont initiateurs de projets et de pratiques partagés.

En guise d'interprétation, il apparaît que les acteurs de terrain sont conscients des enjeux liés à la continuité éducative, partagent des objectifs communs, mais que l'opérationnalité se réduit bien souvent à des logiques ponctuelles de partage d'équipements et d'organisation d'événements.

Ce manque de fluidité récurrente observée par les différents protagonistes s'explique selon eux par un refus catégorique des directeurs d'école de s'impliquer au-delà du périmètre « classe », une difficulté de libérer les enseignants pour du travail collaboratif. Certains observent un manque de reconnaissance entre les acteurs, voire du mépris de la part des enseignants vis-à-vis des animateurs du périscolaire.

Il faut pour autant souligner le fait que pour les intervenants du périscolaire dont le cœur de métier n'est pas l'animation (les ATSEM par exemple), il n'est pas toujours aisé de se confronter à une organisation du travail en mode projet qui suppose une coordination avec d'autres acteurs éducatifs.

Pour décloisonner, certaines pistes sont évoquées, comme créer des occasions de rencontres au moment de la rentrée scolaire, ou à l'occasion des conseils d'école ; donner aux animateurs l'occasion de mieux donner à lire aux enseignants ce qu'ils font ; mieux faire circuler l'information entre l'école et l'accueil de loisirs. De manière générale, il s'agirait de développer la complémentarité des temps, de se construire une culture commune, d'apprendre à mieux se connaître et se comprendre, et de se construire une vision partagée de la notion de parcours global de l'enfant.

Cela se traduirait de manière concrète, par une meilleure information des équipes enseignantes sur les dispositifs en place et une meilleure connaissance du rôle des différents intervenants. De leur côté, les animateurs devraient davantage s'appropriier les contenus pédagogiques abordés en classe et développer des actions cohérentes avec le discours de l'école, d'où la nécessité de dégager des temps de travail en commun.

### **La place des parents**

Bien que la loi consacre les parents comme des acteurs éducatifs à part entière, force est de constater qu'ils demeurent souvent en marge des institutions. En effet, la fréquence de la participation des parents aux réunions d'information et aux comités de pilotage est considérée comme élevée dans seulement 4 des 11 communes, tandis que dans les 7 autres, elle est jugée rare ou peu fréquente. Il est peu courant que des représentants de parents d'élèves prennent part aux réunions du comité de pilotage local et contribuent à la définition des objectifs ainsi qu'au suivi des actions.

Nous pouvons néanmoins observer une présence plus importante des parents au sein des événements organisés autour de la parentalité (café des parents, conférences, débats, etc.) et à l'occasion de certains projets d'animation (bourses aux livres, confections de costumes, dons en matériel, accompagnement des enfants lors de sorties, spectacles, kermesses.)

Certains responsables soulignent le comportement irrespectueux de certains parents envers les animateurs, manifesté par des attitudes méprisantes pouvant évoluer vers des formes de violence verbale voire physique. Certains parents abusent également des horaires, se contentant parfois de "se débarrasser" de leurs enfants en les confiant aux animateurs.

Ces phénomènes nourrissent le mythe des parents "démissionnaires", une notion qui suggère que les parents négligent et manquent d'intérêt pour leur responsabilité éducative. Ce mythe a tendance à stigmatiser les familles et à minimiser les défis auxquels elles font face dans leur vie quotidienne. En réalité, de nombreux parents sont activement engagés dans la réussite de leurs enfants, mais divers facteurs tels que des contraintes économiques, des horaires chargés, des problèmes familiaux ou des contextes sociaux difficiles peuvent influencer la manière dont ils manifestent leur engagement.

Il semble donc important de reconnaître la diversité des contextes familiaux, plutôt que de généraliser ou de perpétuer des stéréotypes négatifs à l'égard des parents.

Le déficit d'implication des parents dans les temps péri et extrascolaires révèle surtout un manque de compréhension de l'importance éducative de ces temps de loisirs et une absence de connexion avec la réussite scolaire de leur enfant.

L'incitation faite aux organisateurs et aux communes signataires d'un Plan mercredi de ménager une place plus importante aux parents dans le dispositif semble ne pas encore porter ses fruits.

### **Des bonnes pratiques et des pistes de travail**

A Saint-Pierre, le REAAP (réseau d'écoute et d'appui et d'accompagnement des parents) soutient les familles migrantes et facilitent l'inclusion des enfants à l'école,

L'organisation de rencontres conviviales ; « café des parents », « comités de parents », etc. semble produire des effets positifs,

L'organisation d'ateliers culinaires à cheval sur les temps scolaire et périscolaire, animé par des parents d'élèves présente l'intérêt de rapprocher les familles de l'Ecole et de valoriser les parents dans leurs cultures et leurs savoir-faire.

Renforcer la communication auprès des parents: prises de contact en début d'année, les associer aux journées de pré-rentree, profiter des journées portes-ouvertes pour faire passer des messages,

Être innovant et créatif dans la communication, au travers d'outils simples et ludiques appréciés des parents (ex.: réseaux sociaux)

Faire en sorte que ce que les enfants font en périscolaire soit valorisé en classe, et auprès des parents,

Renforcer la qualité des projets périscolaires pour valoriser le bien-fondé éducatif de ces « tiers lieux », et ainsi faire prendre conscience aux parents de l'intérêt pour leurs enfants de fréquenter ces accueils,

Associer les parents à l'écriture du projet pédagogique du périscolaire,

Montrer aux parents que les enfants qui fréquentent des structures le mercredi sont dans un rythme plus régulier et que cela favorise leur réussite.

### **La place du secteur associatif**

A l'exception des membres du comité de pilotage, les partenaires les plus souvent mentionnés sont

en premier lieu les associations sportives, puis viennent les associations culturelles et les espaces muséographiques, bibliothèques, cyberbases. Et enfin, diverses associations locales, telles que le centre socioculturel, l'association du troisième âge, des ONG, associations de riverains...

Ce partenariat est estimé suffisant et en adéquation avec les besoins pour plus de la moitié des répondants, voire riche et dynamique. Lorsqu'il fonctionne, ce partenariat association – collectivité devient un réel facteur de réussite du projet éducatif local. Néanmoins, pour 4 d'entre elles (soit 36%), il est jugé rare et insuffisant.

La synthèse des réponses au questionnaire et des échanges dans les ateliers, concernant le partenariat met en évidence les points suivants:

Un développement progressif du partenariat grâce à l'impulsion donnée lors de la refondation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et l'arrivée de nouveaux élus. Cette démarche a permis de regrouper des

actions et des projets associatifs autour d'objectifs communs, de gérer les financements et les projets de manière plus efficace, et de mutualiser les ressources au sein des collectivités, créant ainsi une nouvelle dynamique.

Mais ce développement est aujourd'hui entravé par des moyens de financement limités, qui réduisent, parfois empêchent la réalisation complète des objectifs. Situation d'autant plus criante pour les organisateurs d'accueils de mineurs associatifs qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour construire des alliances financières.

A titre d'exemple, le programme "Accueil langues" est plébiscité pour son contenu et son approche, mais il lui est reproché son absence de financement qui permettrait de couvrir ses coûts de fonctionnement.

Pour pallier aux difficultés financières, des solutions sont pointées: certains acteurs soulignent l'efficacité de mutualiser les intervenants entre les ACM d'un même secteur géographique. D'autres saluent le soutien de la DAC aux projets culturels, tels que « un été au ciné », ainsi que la possibilité de solliciter des financements complémentaires de la CAF, de la Politique de la Ville et l'aide de la DRAJES sur des actions spécifiques.

La variété des associations et des activités: Le partenariat local est efficace en raison de la diversité des associations, offrant un large éventail d'activités artistiques, culturelles et sportives.

L'organisation de la « Jénès D » est pointée comme un élément favorisant la rencontre avec de nouveaux intervenants artistiques, sportifs et culturels.

Un besoin de renfort dans le partage d'informations: Bien que le partenariat fonctionne dans l'ensemble, il est mentionné qu'il mérite d'être renforcé, en particulier en ce qui concerne le partage d'informations sur les actions éducatives.

Des partenaires impliqués dans plusieurs dispositifs: les communes signataires d'un Plan mercredi, émergent aussi au CLAS (7) et au REAAP (5). Quelques-unes participent également à « l'Ecole ouverte » (3) et une aux « Colos apprenantes ». Une commune signale la présence d'un Programme de Réussite Educative (PRE) sur son territoire.

Du retard dans l'inclusion des enfants en situation de handicap

A peine la moitié des répondants (5) considèrent que le projet éducatif local a favorisé l'inclusion des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire, les 6 autres estiment que c'est peu, voire pas du tout le cas. Rares sont les organisateurs d'ACM à déclarer leurs effectifs d'enfants en situation de handicap dans leurs télédéclarations, ce qui peut s'expliquer par un défaut d'information sur la situation de l'enfant voire par une appréhension trop restrictive de la notion même de handicap. En outre, il est fort probable que le faible taux d'accueil soit également le fait d'un phénomène d'autocensure des familles qui craignent encore des refus de prise en charge de leurs enfants sur les temps périscolaires.

Et parfois à juste titre: Les organisateurs eux-mêmes reconnaissent l'existence de situations de discrimination. Ils se sentent dépourvus ou incapables de garantir la sécurité d'un enfant dont ils ignorent tant les besoins, que les façons de réagir en cas de crise de l'enfant. Ils prétextent le manque de ressources humaines comme motif pour refuser l'accès de certains enfants à l'ACM.

Les mesures mises en place ont le plus souvent consisté en une sensibilisation des intervenants ou en une adaptation des activités. La problématique de la sensibilisation des intervenants périscolaires se pose donc toujours, malgré un premier effort fourni par les institutions à travers la création du Pôle d'Appui et de Ressources pour le Handicap (PARH Ti bo), et des formations continues proposées par la DRAJES au cours des deux dernières années.

La continuité éducative entre les équipes scolaire et périscolaire n'est pas suffisamment établie pour prendre en charge efficacement l'enfant, alors que des protocoles d'accompagnement existent et peuvent être activés à la demande des parents.

### **Ce qu'il faut en retenir**

- La difficulté de créer de la collaboration entre les directeurs d'école et d'accueils de loisirs, bien que cela constitue le fondement de la continuité éducative. L'attachement des enseignants à la dimension centralisée de l'Ecole explique en partie leur manque d'intérêt pour les dynamiques locales en dehors du contexte scolaire.
- La notion de complémentarité éducative (entre scolaire et périscolaire) est dans l'ensemble bien intégrée par les collectivités, pour autant sa mise en œuvre concrète reste encore très timide. Elle se décrète difficilement et varie nécessairement d'un territoire à l'autre en fonction de la qualité des liens entre les équipes scolaires et périscolaires. Le rôle du directeur d'école est donc essentiel pour favoriser la médiation entre les différents intervenants.
- Une dimension globale et transversale de l'éducation quasi inexistante, ou qui se recroqueville sur les projets très ponctuels portés par les seuls acteurs du périscolaire, à l'inverse de la logique de continuité éducative qui impliquerait que tous les acteurs collaborent sur des projets et des pratiques partagées.
- Des partenaires extérieurs (parents et associations) qui ont encore du mal à investir les espaces de concertation (comité de pilotage...) pour réellement travailler en transversalité.
- Un pilotage local qui peine à s'inscrire dans la durée et la régularité, du fait du contexte social et sanitaire, mais également en raison du faible intérêt des acteurs à se mobiliser.
- Une continuité éducative qui se heurte donc à des freins structurels et qui réduit la possibilité d'offrir des parcours éducatifs cohérents aux enfants, en particulier aux enfants en situation de handicap, ou à besoins particuliers, qui ne trouvent pas facilement leur place dans l'offre proposée.

### **Question 3: Le Plan Mercredi a-t-il permis d'améliorer la qualité de l'offre périscolaire ?**

En parcourant les témoignages des divers acteurs du périscolaire, une réponse affirmative à cette question semble émerger. Les retours du terrain laissent entrevoir une satisfaction des parents et des enseignants quant à la qualité des activités offertes le mercredi et à la compétence des intervenants. Cependant, en poussant l'analyse, il semblerait que la réalité soit plus nuancée.

**Le Plan mercredi favorise la démocratisation des activités, mais...**

Objectif poursuivi par la réforme, la démocratisation de l'offre d'activités en dehors du cadre scolaire a de fait été au cœur de l'élaboration des PEDT et des Plans mercredi. Dans l'ensemble, les constats sont très positifs sur la question: les 11 participants de la consultation s'accordent à dire que le Projet Éducatif Territorial et le Plan Mercredi jouent un rôle crucial dans le développement de la pratique d'activités sportives ou de motricité chez les enfants. Certains choisissent même de poursuivre ces activités au sein de clubs après les avoir découvertes en accueils de loisirs. Par ailleurs, les activités culturelles et artistiques ne sont pas en reste, car selon l'avis de 9 participants, elles offrent aux enfants une plus grande opportunité d'y participer, favorisant le développement de leur curiosité, de leur créativité, ainsi que l'aiguïsement de leur esprit critique au travers d'activités scientifiques et techniques.

Les participants aux ateliers soulignent également la grande variété des activités proposées, et en particulier la richesse des activités sportives. Mais certains regrettent une certaine inflation d'activités: La volonté de bien faire et de varier les contenus aboutit parfois à une forme de surenchère qui peut être dommageable pour les enfants, trop sollicités.

L'offre périscolaire se heurte à des contraintes en termes d'organisation et d'encadrement qui ne permet pas toujours d'atteindre les objectifs d'accessibilité. Plus précisément, l'offre d'activités pour les enfants en maternelle est jugée insuffisante, malgré leur représentation significative, soit 40% du public accueilli. La prise en charge des plus petits pose un défi pour les prestataires d'activités, en particulier les intervenants sportifs, peu familiers avec la gestion de groupes aussi jeunes.

Il paraît donc nécessaire de trouver une meilleure adéquation entre l'offre d'activités proposée et les besoins et capacités du public.

### **Le Plan mercredi mobilise les ressources locales, mais...**

La valorisation des équipements culturels du territoire constitue également un aspect significatif des PEDT et des Plans Mercredi. Les acteurs impliqués soulignent qu'ils ont pu tirer parti de ces installations pour organiser diverses activités, en plus de collaborer avec les associations locales.

Ainsi, des projets culturels autour du patrimoine ont pu voir le jour, grâce à la mobilisation de compétences locales, telles que Boumkaliko, Le Labo des histoires, Le Carbet des sciences, etc.

Ces projets se structurent avec l'appui de la DAC, de la DRAJES et des co-financements de la CAF ; un partenariat jugé efficace pour les protagonistes qui en ont bénéficié et qui a permis de réduire le coût supporté par la collectivité.

Néanmoins, le manque de moyens financiers et le coût élevé de certaines prestations réduisent les ambitions des porteurs de projets. Les intervenants de qualité sont parfois difficiles à mobiliser du fait de leur rareté et du coût élevé de leurs prestations.

Enfin, la mobilisation des ressources locales n'est possible qu'à la condition de bien identifier les intervenants potentiels. A ce titre, il est suggéré d'établir un répertoire d'acteurs reconnus et labellisés capables d'intervenir pour construire des projets d'animations avec les équipes du périscolaire. Par

ailleurs, la mise en place de l'opération Jénes-D est plébiscitée pour sa capacité à créer du lien entre les équipes pédagogiques et les intervenants culturels, artistiques et sportifs du territoire.

### **Le Plan mercredi lutte contre les inégalités sociales et scolaires, mais...**

De manière globale, les répondants estiment que le PEDT a un impact positif sur le développement des enfants. Les  $\frac{3}{4}$  estiment que des progrès sont visibles, même s'il est souvent difficile d'en évaluer finement les effets. Les  $\frac{3}{4}$  estiment que le dispositif permet de lutter contre les inégalités et favorise la mixité sociale, mais le  $\frac{1}{4}$  restant estime au contraire qu'il ne le permet pas, ou peu. Enfin, de manière unanime le Plan Mercredi aurait tendance à favoriser la réussite scolaire, mais environ la moitié nuancent quelque peu leur avis.

Le principal frein reste, sans surprise, le reste à charge pour les familles. Le coût de l'inscription aux activités du périscolaire est toujours jugé élevé malgré les aides existantes.

Il est important également de noter une observation faite lors des ateliers au sujet des difficultés de déplacement vers les lieux d'activité. Le coût du transport en bus et la durée du trajet pénalisent certaines structures et creusent les inégalités géographiques.

### **Le Plan mercredi offre des prestations de qualité, mais...**

La structuration de l'accueil périscolaire du mercredi, qui découle de l'élaboration du PEDT a permis l'impulsion d'une logique de projet. Les équipes ont dû formaliser une offre d'activités programmées et adaptées à chaque tranche d'âge, dans le cadre de projets pédagogiques renouvelés. Cette évolution donne lieu à une transformation d'un temps de « garderie » en une approche plus qualitative du périscolaire. Par ailleurs certaines communes ont accru leurs efforts en investissant dans du matériel sportif ou des jeux innovants, comme la Caisse des Ecoles du Lamentin par exemple.

Toutefois ces efforts semblent contrecarrés par un déficit de compétences pédagogiques dans le champs périscolaire. Beaucoup d'accueils continuent de fonctionner en mode « garderie » avec des animateurs « surveillants » qui connaissent peu ou mal leurs missions. Les participants aux ateliers avancent plusieurs explications: le manque de formation du personnel communal, le recrutement de jeunes qui n'ont ni connaissance ni motivation pour l'animation périscolaire, un manque d'ambition et de dynamisme de la part de certains employeurs, et le turn-over fréquent des équipes d'animation, relié à la faible attractivité du métier.

Les acteurs appellent de leurs vœux une meilleure qualification des intervenants du périscolaire, gage d'une plus grande qualité de l'accueil et des animations proposées.

### **Le Plan mercredi propose une approche pédagogique différente, mais**

La montée en puissance des logiques de projets, de la programmation des activités et de leur intégration dans des parcours cohérents, concourent à une meilleure prise en compte de la démarche pédagogique au sein des ACM. Il s'agit d'éviter le caractère occupationnel ou l'orientation des enfants vers des activités qu'ils connaissent déjà, et de favoriser la découverte de nouvelles activités que l'enfant n'aurait pas l'habitude de pratiquer. Il s'agit également de prendre en compte les besoins et les souhaits des enfants, ce qui inclut la possibilité de choisir son activité et de donner son avis lors des temps de

concertation. Il s'agit enfin de permettre aux enfants d'apprendre autrement, par une pédagogie du détour, tout en faisant appel aux compétences psychosociales.

Mais les enfants n'adhèrent pas toujours aux activités qui leur sont proposées, sans doute parce qu'ils n'ont pas toujours le choix de l'activité. Certains organisateurs pointent le comportement de certains animateurs qui ne montrent guère de motivation et de fait ne savent pas entraîner les enfants par manque de dynamisme ou de créativité.

Le manque de formation des encadrants est à nouveau mis à l'index: une formation BAFA peu adaptée, trop courte, trop démocratisée, et dont les contenus mériteraient d'être mis à jour. Les animateurs ne savent pas donner le bon exemple, et pire, ils ont parfois des comportements agressifs et malveillants à l'égard des enfants. Certains interlocuteurs n'hésitent pas à parler d'actes de maltraitance de la part de certains encadrants.

Le PEDT et le Plan Mercredi, de l'aveu des organisateurs ne parvient pas ou peu à prévenir les formes de violences et de discrimination.

### **Ce qu'il faut en retenir**

- L'accueil des enfants de moins de 6 ans le mercredi pose des difficultés en termes d'encadrement et de conditions matérielles, alors qu'ils représentent 40% du public accueilli.
- La dynamique de l'offre de loisirs est tirée vers le haut grâce à la mobilisation des associations sportives et culturelles locales, et par l'appui technique et financier des institutions partenaires.
- A l'inverse, la qualité des propositions éducatives est tirée vers le bas, du fait des contraintes budgétaires et du manque de qualification des intervenants. Les organisateurs peinent à passer d'un « mode de garde » classique à un accueil de loisir « éducatif ».
- La position délicate des animateurs qui font face à des conditions de travail difficiles, combinées à des formations initiales et des rémunérations considérées comme insuffisantes, ne permet pas de faire coïncider ce temps périscolaire aux normes qualitatives attendues dans la charte du Plan Mercredi.
- Le Plan mercredi permet un meilleur accès aux activités sportives et de motricité, et aux activités culturelles, et joue un rôle important dans la socialisation de l'enfant. Il a également un effet positif sur la diversification de l'offre de loisirs.
- L'évaluation reste un angle mort du dispositif. L'absence d'outils d'analyse efficaces ne permet pas d'établir avec précision la mesure des impacts.

## **Question 4: Le Plan Mercredi a-t-il permis de sécuriser le cadre périscolaire et les parcours professionnels des intervenants ?**

### **Une augmentation significative du nombre de déclarations**

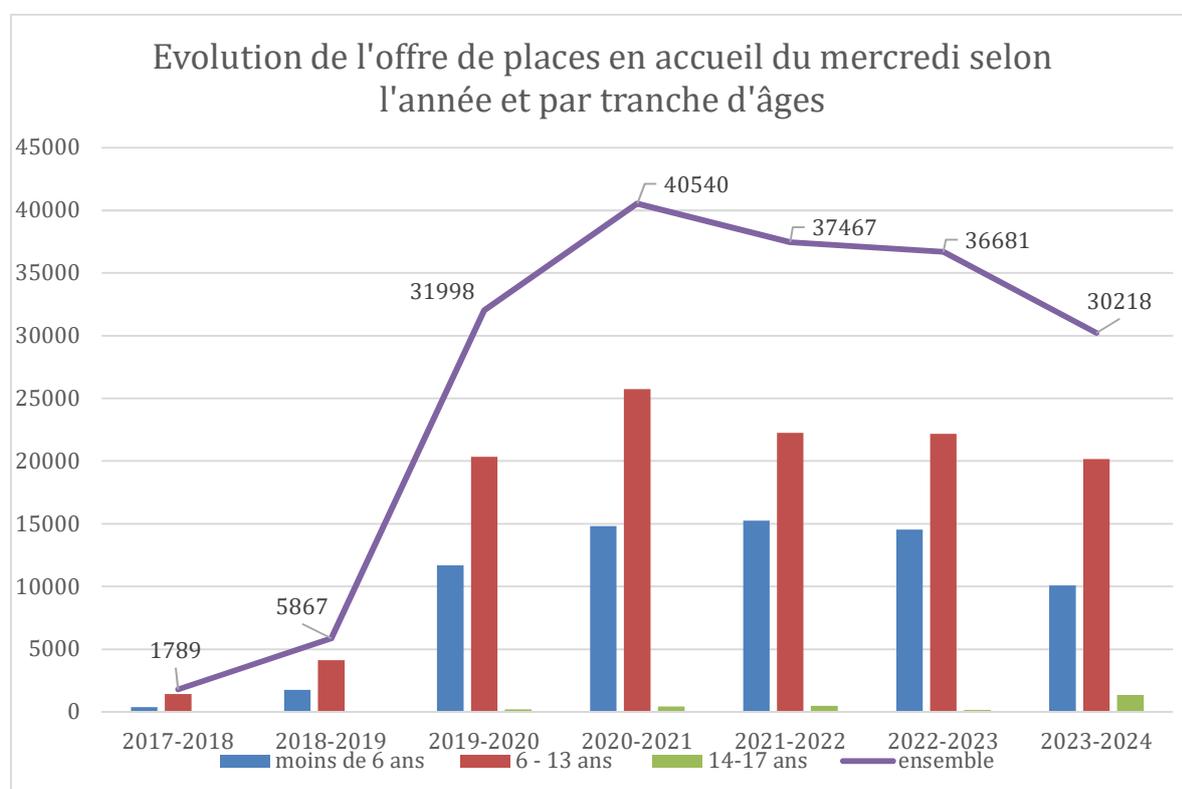
L'effet « Plan mercredi » sur la déclaration des accueils en ACM est très important. A partir de la rentrée 2018, de plus en plus d'accueils sont déclarés et le nombre de places offertes progresse rapidement.

Cette année scolaire correspondant à la première année de mise en place du dispositif, le lien paraît évident.

Par voie de conséquence, le nombre d'intervenants soumis au contrôle d'honorabilité est en nette augmentation, sécurisant davantage des accueils.

Parallèlement la décade du nombre d'inscriptions en formation BAFA s'est poursuivie jusqu'en en 2021 (passant de 600 inscrits en 2016 à 293 en 2020), ce qui a probablement eu pour effet de réduire le nombre d'animateurs sur le marché du travail et d'accroître les difficultés de recrutement.

Par ailleurs, l'assouplissement des taux d'encadrement, mesure prévue dans le cadre du dispositif, n'a pas produit d'effet significatif ; les organisateurs préférant conserver des taux plus resserrés, jugés plus sécurisants.



### **L'épineuse question du recrutement et du niveau de qualification**

La question du recrutement et du niveau de qualification des encadrants est une préoccupation majeure, soulevée de manière récurrente dans les retours du terrain.

La difficulté d'exercice du « métier » est souvent pointée: faible rémunération, précarité des contrats de travail, peu de reconnaissance. Les formations BAFA et BAFD font régulièrement l'objet de critiques quant à leur qualité et leurs contenus.

La chute du nombre de diplômés BAFA n'est pas seulement le fait de la crise sanitaire de 2020, ni d'une « crise de vocation » ; le nombre de diplômés avait déjà chuté de 28% entre 2016 et 2019 au niveau national, selon une étude de l'INJEP. Avec l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2017, le besoin en termes d'animateurs est devenu moins important pour les collectivités, ce qui a provoqué très certainement une baisse du nombre d'inscrits en formation.

Cette tendance est illustrée en Martinique par une chute de 35% du nombre d'inscriptions sur la même période.

La mise en place du Plan Mercredi s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de diplômés, qui ne se fait réellement sentir qu'après la crise sanitaire en 2020. Cette augmentation a peut-être profité de l'aide gouvernementale de 200 euros, allouée à 80 jeunes martiniquais pour financer une partie de leur formation BAFA.

De leurs côtés, les organisateurs peinent à recruter et à fidéliser leurs encadrants. Le turn-over est accentué par des conditions de travail qui découragent les jeunes animateurs. Il figure parmi les difficultés majeures dans la mise en œuvre du dispositif, et comme le principal frein explicatif entre les ambitions et les réalisations.

Certaines collectivités ont mis en place des dispositifs de formation à l'attention des ATSEM, qui occupent une place particulière dans les activités périscolaires, en particulier auprès des enfants de maternelle.

### **Des pistes d'améliorations ont été évoquées lors des ateliers du 7 décembre 2023, parmi lesquelles on peut retenir:**

- Augmenter les budgets alloués à la formation des personnels,
- Mutualiser les propositions de formation à l'échelle d'un bassin d'activité,
- Créer un espace partagé (numérique) pour recenser et répondre aux besoins (recrutement, formations,...),
- Créer un groupement d'employeurs,
- Réviser ou adapter le contrat d'engagement éducatif en fonction des besoins du territoire,
- Développer des thèmes d'approfondissements BAFA adaptés au contexte et aux besoins du territoire,
- Développer les formations continues d'animateurs périscolaires (avec l'USEP par exemple),
- Mieux former les animateurs à la prise en charge des publics à besoins particuliers,
- Revaloriser les salaires et les indemnités du personnel

### **La question des locaux**

En Martinique la question des locaux se résume essentiellement à la rareté des lieux adaptés pour la mise en œuvre de projets péri et extrascolaires.

Cela entraîne la nécessité d'utiliser les installations scolaires pour mener des activités en dehors des heures de classe et pendant les vacances scolaires, avec les écueils suivants:

Des écoles pas toujours adaptées à l'accueil des enfants de moins de 6 ans en accueil collectif de mineurs. L'ouverture d'un ACM maternel est soumis à un régime d'autorisation préfectoral délivré sur l'avis du médecin de la PMI. Or les délais d'obtention de cet avis sont tels que de nombreuses collectivités prennent la responsabilité d'ouvrir des ACM maternels dans des locaux qui ne répondent pas toujours aux conditions d'hygiène et de sécurité attendues.

Les remontées de terrain témoignent d'une réelle difficulté des acteurs à mettre en place des règles d'utilisation partagée des locaux et des équipements. Par exemple, certains espaces, jeux, etc. mis à la disposition des enfants pendant le temps scolaire leur sont interdits d'accès pendant les pauses méridiennes et les temps d'accueil du matin, du soir et du mercredi. L'idée de créer des chartes communes d'utilisation a été proposée à diverses reprises dans les ateliers.

La difficulté de déconnecter le temps de classe du temps de loisirs périscolaire. Il est en effet parfois difficile de respecter le rythme et les envies individuelles des enfants, de créer du dépaysement et de l'émerveillement dans des locaux scolaires qu'ils fréquentent tous les jours.

Des améliorations sont à rechercher dans la rénovation des locaux d'une part, avec des solutions de financements avec la CAF et la CTM. Et d'autre part dans un effort collectif d'aménagement et d'organisation des espaces afin de les rendre à la fois plus accueillants et plus à même de développer l'autonomie et la créativité des enfants.

### **Ce qu'il faut en retenir**

- Une augmentation significative des déclarations d'ACM liée à la mise en place du Plan mercredi, améliorant ainsi la sécurité des accueils.
- Le turn-over élevé des animateurs, lié aux conditions de travail peu attractives, freine la mise en œuvre efficace du dispositif.
- Problèmes liés aux locaux: la rareté des locaux adaptés constitue une difficulté majeure pour les activités péri et extrascolaires. Les installations scolaires sont souvent utilisées, mais elles ne répondent pas toujours aux normes pour les enfants de moins de 6 ans. Cela pousse certaines collectivités à ouvrir des ACM sans autorisation préfectorale, dans des locaux inadaptés.
- La mise en place complexe de règles d'utilisation partagée des espaces entre temps scolaire et périscolaire, et la difficulté de différencier les temps de loisirs des temps de classe, réduisent les occasions de dépaysement des enfants.

Des pistes d'amélioration incluent la rénovation des locaux, la création de chartes d'utilisation commune et un meilleur aménagement des espaces pour favoriser l'autonomie et la créativité des enfants.

## 3 - Conclusions de l'étude

---

Le Plan Mercredi a permis de poser des bases solides pour structurer et sécuriser le cadre périscolaire en Martinique, tout en soulignant les défis persistants liés à la professionnalisation des intervenants, aux infrastructures et aux conditions de travail. Si des avancées notables ont été réalisées, plusieurs obstacles doivent encore être surmontés pour pérenniser et renforcer ce dispositif.

### 1. Un impact significatif sur la déclaration des accueils collectifs de mineurs

Le Plan Mercredi a contribué à une hausse significative du nombre d'ACM déclarés, augmentant l'offre périscolaire et la soumission des intervenants au contrôle d'honorabilité. Ces évolutions renforcent la sécurité des accueils, mais elles s'accompagnent de tensions sur le recrutement des animateurs, en raison d'une baisse continue des inscriptions au BAFA et d'un déficit structurel en personnel qualifié.

### 2. Une qualification insuffisante des internments

Malgré une légère augmentation du nombre de diplômés BAFA depuis 2020, la question de la qualification des intervenants reste problématique. Les difficultés de recrutement, le manque de reconnaissance professionnelle, la précarité des contrats et les faibles rémunérations sont autant de facteurs qui découragent les jeunes animateurs et accentuent le turn-over.

Les collectivités et les organismes de formation doivent mutualiser leurs efforts pour:

- Proposer des formations adaptées aux besoins du territoire.
- Revaloriser les conditions de travail et les rémunérations.
- Développer des solutions innovantes, telles que des groupements d'employeurs ou des espaces numériques pour le recrutement et la formation.

### 3. Des locaux insuffisamment adaptés

L'utilisation des locaux scolaires pour les activités péri et extrascolaires est devenue une nécessité en Martinique, mais elle génère plusieurs écueils:

- Des infrastructures inadaptées pour l'accueil des jeunes enfants.
- Une gestion parfois conflictuelle de l'utilisation partagée des locaux entre les temps scolaires et périscolaires.
- Une difficulté à créer un environnement propice au dépaysement et à la créativité des enfants en dehors des heures de classe.

Des efforts doivent être faits pour rénover les locaux, renforcer les partenariats avec la CAF et la CTM, et créer des chartes d'utilisation communes entre les acteurs.

### 4. Des pistes d'amélioration prometteuses

Les ateliers de consultation ont permis de dégager des pistes concrètes pour renforcer l'efficacité du Plan Mercredi:

- Développer des formations continues adaptées aux besoins locaux.
- Créer des thèmes d'approfondissement BAFA spécifiques à la Martinique.
- Revaloriser les salaires des animateurs pour fidéliser les intervenants.
- Mieux former les encadrants à la prise en charge des publics spécifiques.

Faciliter la coordination entre les collectivités, les services de l'État et les partenaires éducatifs pour optimiser l'utilisation des ressources.

## Conclusion générale

---

Le Plan Mercredi a amorcé une dynamique positive pour structurer l'offre périscolaire en Martinique, mais il reste confronté à des défis majeurs qui limitent son plein potentiel.

La question des ressources humaines et des infrastructures doit être abordée avec ambition et collaboration entre les différents acteurs (État, collectivités, CAF, CTM, associations).

Une meilleure coordination, accompagnée d'investissements renforcés dans la formation, la rémunération et les infrastructures, permettra de répondre aux besoins des enfants et des familles, tout en valorisant les parcours professionnels des animateurs. Le Plan Mercredi peut ainsi devenir un véritable levier pour promouvoir une continuité éducative inclusive et de qualité en Martinique.